

Les 25h du Benou

Article 1 – Organisation

La manifestation « Les 25h du Benou » est une course organisée par l'Association du Benou.

Article 2 - Responsabilité

La participation aux 25h du Benou se fait à ses propres risques et sous sa propre responsabilité. L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident ou de vol. Chaque concurrent-e doit être en possession d'une assurance-accidents individuelle couvrant d'éventuels frais de recherche et d'évacuation. L'organisation ne prend pas en charge les frais de sauvetage et d'évacuation pour raison médicale.

L'organisateur souscrit une assurance responsabilité civile pour toute la durée de l'épreuve.

Article 3 – Environnement

Les organisateurs attachent une grande importance à l'environnement. Il est impératif de respecter la nature et de suivre les chemins balisés. Il est strictement interdit de jeter des déchets dans la nature. Tout concurrent coupable d'une telle infraction sera immédiatement disqualifié.

Article 4 – Conditions d'Admission

- Tout bon randonneur, normalement entraîné et équipé pour parcourir les chemins alpins peut participer aux 25h du Benou.
- Les participants doivent être âgés de plus 18 ans.
- L'organisation se réserve le droit d'annuler l'épreuve en cas de manque d'inscriptions ou de limiter le nombre de participants.

Article 5 – Catégories et Heures de Départ

- Dames : dès 18 ans
- Hommes : homme dès 18 ans

Heures de départ : le vendredi 1 er mai 2026 à 15h30 à la salle polyvalente de Venthône.

Article 6 - Inscription

En ligne

Les inscriptions seront ouvertes à partir du 01.12.2025 en ligne sur le site internet de la manifestation : www.trail-noble-contree.ch

En cas d'annulation d'une inscription, aucun remboursement ne sera effectué. Vous pouvez souscrire une assurance annulation lors de l'inscription en ligne.

Tarif

CHF 120.- par personne

Article 7 – Remise des Dossards

Les dossards seront remis entre 13h00 et 15h00 le vendredi 1^{er} mai devant la salle polyvalente de Venthône.

Article 8 – Matériels

L'équipement doit impérativement être adapté aux conditions. Pour le Trail, le matériel suivant est obligatoire :

- Téléphone portable
- Couverture de survie
- Gobelet
- Lampe frontale avec une pile de rechange (en fonction de l'obscurité)
- Bandeau réfléchissant

Les concurrents s'engagent à posséder le matériel de sécurité imposé et à pouvoir le présenter à tout moment en cas de sollicitation de l'organisation durant la totalité de l'épreuve.

Recommandé :

- Lunettes de soleil
- Casquette

Les bâtons sont interdits pour cette manifestation.

Article 9 – Principe de la course

Chaque coureur dispose de 25h00 exactement pour effectuer un maximum de tour en sens inverse de la course du Benou (10.8km et 380D+) sur le parcours balisé par l'organisation. Les tours sont comptabilisés à chaque passage sur la ligne d'arrivée. Le dernier tour doit être terminé dans le délai des 25h00.

Un point de contrôle sera mis en place aux Sens, soit à l'extrême est de la boucle. Le passage y est obligatoire à chaque tour, sous peine de disqualification.

Le gagnant est le coureur à avoir boucler le plus grand nombre de tours en 25h00.

Article 10 – Nombre minimum de tours minimum

L'organisation a fixé un nombre minimum de tour à effectuer dans les 12 premières heures et ceci dans l'optique de conserver l'aspect course qui est lié à notre manifestation.

Ce nombre a été fixé à 6 tours. Comme pour le dernier tour, le 6^{ème} tour doit être complètement fini avant que les 12 premières heures soient écoulées, sans quoi le concurrent ne sera pas autorisé à continuer.

Article 11 – Ravitaillement

L'organisation met à disposition un ravitaillement sur la place de la salle polyvalente de Venthône. Il y aura également un point d'eau aux Sens (environ à mi-boucle).

Chaque coureur disposera également d'une chaise et d'un espace personnel dans la salle polyvalente pour déposer son sac suiveur. Il ne peut y avoir qu'un seul sac par concurrent. La zone sera gardée pendant toute la durée de la course. Toutefois, l'organisation décline toute responsabilité en cas de vol.

Un seul suiveur par coureur est autorisé à entrer dans la salle avec son coureur pour lui porter assistance. Le suiveur devra ensuite sortir de l'espace coureur pendant la boucle mais pourra accéder à l'espace public de la salle.

Article 11 – Abandon-Sécurité

En cas d'abandon, les coureurs doivent avertir le PC-course et IMPERATIVEMENT remettre leur dossard à l'arrivée. Il devra regagner l'arrivée par ses propres moyens.

Un poste de secours sera implanté à la salle polyvalente qui sera en relation direct avec le responsable sécurité.

En cas de mauvaises conditions météorologiques et/ou pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit d'arrêter l'épreuve en cours, de modifier le parcours ou les barrières horaires.

Article 13 – Prix souvenir et Classement

Chaque coureur reçoit son prix souvenir au retrait des dossards.

Les 3 premiers de chaque catégorie reçoivent une récompense lors de la remise des prix. Leur présence lors de l'appel est obligatoire. Aucun prix ne sera envoyé.

Article 14 – Recours et Jury

Toute réclamation devra être déposée auprès de la direction de course dans les 15 minutes qui suivent l'arrivée des concurrents.

Un jury composé du directeur de course, membre du comité et d'un membre de MSO-Chrono, régit tous les cas non prévus dans ce règlement. Un recours par écrit est possible contre toute décision moyennant le dépôt d'une caution de Fr. 500.-.

Article 14 – Média et Condition générales

Il est conseillé aux concurrents de consulter notre site internet et divers médias de communication (Facebook et Instagram) afin d'avoir les informations mises à jour sur le Trail Noble-Contrée.

Par ailleurs, en votre qualité de participant, vous autorisez expressément les organisateurs ainsi que les ayant droits, tels que partenaires et médias, à utiliser, les images fixes ou audio-visuelles, sur lesquelles vous pourriez apparaître, à l'occasion de la participation au Trail Noble-Contrée, sur tous supports, y compris documents promotionnels et/ou publicitaires.

Par le simple fait de s'inscrire à une des épreuves, les concurrents déclarent avoir pris connaissance du règlement et s'engagent à le respecter en tous points

MAGNIFIQUE COURSE A TOUS !

MIÈGE le 11.09.2025